



Suivi Médical des sportifs des pôles Espoirs

**Destinataires : Ligues et pour information aux
Comités**

Nombre de pièces jointes : 1

Comme chaque année, nous revenons vers vous au sujet du suivi médical réglementaire des pôles régi par le décret du 6 février 2004 et les arrêtés de février 2004 et juin 2006.

En ce qui concerne la prise en charge financière des examens médicaux, je vous rappelle les modalités de financement de ce suivi par la fédération :

1- Prise en charge par les Ligues :

Dans un premier temps la prise en charge financière incombe aux ligues.

Le taux de remboursement par nos soins est basé sur la nomenclature des actes médicaux de la sécurité sociale :

- Examen clinique : 22 ou 23 € si l'examen a été fait par un médecin généraliste ou par un titulaire du diplôme de médecine du sport
- Bandelette urinaire : 0,72 €
- Électrocardiogramme : 13 € pour l'interprétation s'il n'a pas été fait dans le cadre de l'épreuve d'effort.
- Électrocardiogramme d'exercice : 77 €
- Biologie : 35 €
- Echocardiographie : 96 €

En ce qui concerne les bilans psychologiques (2 fois par an en application de l'arrêté du 16/06/2006), ils seront faits lors de la consultation du médecin du sport à l'aide d'un questionnaire psychologique validé.

En cas de pathologie détectée le sportif sera orienté vers un psychologue.

2- Remboursement par la Fédération :

Sur présentation des justificatifs (factures des examens) et en indiquant les aides éventuelles obtenues localement, la Ligue demandera à la Fédération le remboursement des frais du suivi médical.

La période de facturation doit correspondre à l'année scolaire. Dans la mesure où il s'agit du suivi des pôles, vous devez nous envoyer les factures correspondant à la période qui va de septembre d'une année à juin de l'autre année en y incluant les bilans d'entrée en pôles pour les nouveaux.

Le tableau ci-joint accompagné des factures correspondantes devra être adressé impérativement à la FFBB à l'attention de l'administrateur de la COMED **avant le 15 novembre 2014**.

Je vous rappelle, également, que les résultats d'examens ou les comptes rendus médicaux **ne doivent en aucune façon être envoyés directement au siège fédéral**. Nous vous serions très reconnaissants de le faire savoir aux structures médicales qui assurent le suivi de vos polistes.

En cas de difficulté sur l'un de ces points, vous pouvez joindre François TASSERY, médecin directeur national à la FFBB qui est chargé du recueil des examens auprès des pôles (☎ 06 82 41 11 58 ou mdn@basketfrance.com).

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Shéhrazade BEN JILLALI Assistante Pôle Haut Niveau	Gilles THOMAS Directeur Technique National Adjoint	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2014-10-23 Suivi Médical des pôles V FIN	